

À tous les Vendéens,

J'ai choisi de m'adresser à vous directement pour vous faire partager, en tant que créateur du Puy du Fou, mon inquiétude et celle des 4300 bénévoles de notre Association face à la prolifération à venir des éoliennes en Vendée.

L'invasion de ces turbines hors d'échelle va blesser nos paysages de manière irréversible. Car on les voit à des dizaines de kilomètres. Pour ce qui concerne le Puy du Fou, les projets d'implantation à Mouchamps et Chantonay dresseront **un mur de clignotants rouges**, polluant ainsi le **cône de visibilité** nocturne de la Cinéscénie.

Notre aventure culturelle dont vous connaissez le rayonnement pourrait être mise en péril par une telle perturbation. **Il y a danger de mort pour notre spectacle-phare.**

Certains d'entre vous penseront peut-être : « Les éoliennes sont *un mal pour un bien*. » Une *blessure* certes, mais qui répondrait à une *nécessité* énergétique vitale.

Or, une étude approfondie du dossier, pendant une bonne année, à partir des plus récents rapports scientifiquement établis, m'a conduit à une conclusion inverse : c'est un mal pour un mal.

Porté par une propagande troublante, l'éolien est tout simplement une **imposture**. Et d'abord une **imposture écologique**. Par exemple, on ne nous dit pas que les aimants servant à la fabrication des rotors font appel à dix-sept métaux rares¹ dont l'extraction, en Chine, produit des **déchets radioactifs** facteurs de leucémie². On passe sous silence que le président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lui-même dévoilé récemment la **grande difficulté du recyclage des pales**, fabriquées avec des matériaux composites³. On nous informe que la durée de vie des éoliennes est de vingt ans. Alors que deviendront, dans vingt ans, les socles en béton ? Sans doute demeureront-ils dans les champs en friche comme les témoins absurdes de nos égarements, aussi longtemps que les blockhaus des dunes de la dernière guerre.

L'imposture consiste à nous cacher **l'intermittence du vent** qui, lorsque les aérogénérateurs sont à l'arrêt, à cause d'un vent soit trop faible soit trop fort, contraint EDF à faire tourner des usines suppléantes, fonctionnant **au charbon ou au pétrole** qui sont, par définition, fortement émettrices de *gaz à effet de serre*⁴.

Je viens de découvrir que, selon plusieurs études d'experts et notamment un rapport du Congrès des médecins allemands – très concernés par le pullulement des éoliennes –, les **infrasons, ondes sonores de basses fréquences**, produits par les éoliennes mettent en danger la *santé humaine*, dans un rayon de dix kilomètres⁵.

Par ailleurs, en 2017, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a réalisé une enquête sur la **mortalité désastreuse des oiseaux**, qui viennent par millions s'empaler sur les ailes géantes⁶.

J'arrête là l'énumération mortifère. Elle laisse affleurer une vaste opération mensongère, dénuée de toute transparence et aux intérêts cachés. Le business des éoliennes, reposant sur un **tarif subventionné**, artificiel – pour combien de temps ? –, ne fait pas que brasser de l'air. Il brasse aussi beaucoup d'argent. On apprendra bientôt que, derrière le démarchage éhonté des promoteurs, et dans l'entremêlement des

lobbys, des fabricants et des bénéficiaires, publics et privés, les circuits financiers sont volontairement tenus à l'opacité. Tous les représentants des promoteurs, le plus souvent à capitaux étrangers, qui se promènent chez nous, de commune en commune, déploient tout un attirail « incitatif » où la plus grande discrétion cache des sommes faramineuses dont le partage est inconnu du public.

Les **commissaires-enquêteurs** rendent, la plupart du temps, un avis positif. Je me suis donc intéressé à leur mode de rémunération. Car qui paie commande. Savez-vous à qui incombe la charge de les payer ? Le maître d'ouvrage. Et le montant de l'argent ainsi reçu du promoteur est inaccessible au public. Où est l'indépendance⁷ ?

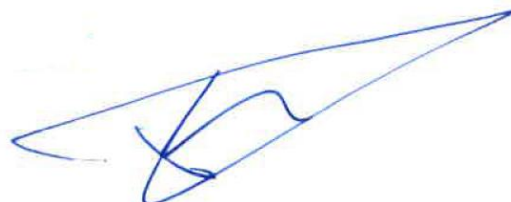
Un expert a prédit récemment que toute cette affaire des éoliennes serait le « grand scandale du siècle⁸ ». Il faut que la Vendée soit épargnée.

Le 2 décembre dernier, quatre présidents de départements⁹ ont tiré la sonnette d'alarme : couverts d'éoliennes qui « lacèrent leurs paysages » (sic), ils constatent que leur **chiffre d'affaires touristique décline**. Ces patrons de départements dénoncent, je cite, « le **vide juridique total** qui profite aux opérateurs du secteur accusés de mercantilisme ». « Leurs démarches commerciales feraient frémir n'importe quel citoyen¹⁰. »

C'est pourquoi j'en appelle à tous les Vendéens : Ne laissez pas faire. Demandez des explications à vos élus ! Exigez la transparence.

Protégeons nos campagnes, nos paysages, c'est notre héritage, nous n'en sommes que les emprunteurs fugaces pour les générations futures !

Et merci de nous aider à sauver l'œuvre du Puy du Fou, un des fleurons de notre belle et chère Vendée que chaque nuit d'été, nous célébrons avec ferveur. Merci de m'avoir lu et merci par avance de votre action. Notre grand département touristique n'a pas vocation à devenir un cimetière géant de carcasses monstrueuses.



Philippe de Villiers

¹ « Les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques », Rapport n°617 (2015-2016) de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé le 19 mai 2016 ; Ministère de la Transition écologique et solidaire, Document de présentation du Plan pluriannuel de l'énergie, janvier 2019, p.106.

² Elsa DOMINISH, Sven TESKE, Nick FLORIN, « Responsible minerals sourcing for renewable energy », Institute for Sustainable Futures, University of Technology, Sydney, 17 avril 2019.

³ *La Tribune*, 6 février 2019.

⁴ Bilan-electrique-2017.rte-France.com/production/23-eolien/232-la-production-eolienne/la-production-eolienne-en-detail/le-facteur-de-charge-eolien-mensuel

⁵ https://www.bundesaeztztekammer.delfileadmin/user_upload/downloads/pdfOrdner/118_DAET/118DAETBeschlussprotokoll20150515.pdf

⁶ Rapport sur « Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015 », Ligue de protection des oiseaux, juin 2017.

⁷ Article R 123.10 du Code de l'environnement : « Les commissaires enquêteurs ont droit à une immunité à la charge du maître d'ouvrage. »

⁸ Fabien BOUGLE, *Éoliennes. La face noire de la Transition écologique*, Éditions du Rocher, 2019.

⁹ La Vienne, la Charente, la Charente Maritime et les Deux-Sèvres.

¹⁰ « Quatre présidents contre les éoliennes », *Aujourd'hui en France*, 3 décembre 2019.